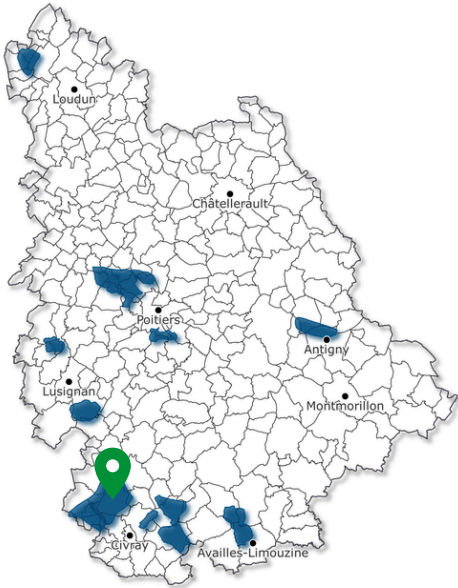


Année 2026



Informations générales



Territoire / Aire d'Alimentation de Captage (AAC) concerné :
 AAC du Sud-Vienne

Contrat Re-Sources :
 Accord de territoire du Sud Vienne 2025-2027

Date et lieu :
 le 4 juin 2026, à l'EARL de la Clairière, 86400 Blanzay

Chargée de projet agricole :
 Elodie METIVIER, 06 48 65 18 31, e-metivier@eauxdevienne.fr

Partenaires impliqués :

- Arvalis : Clément GRAS
- Chambre d'Agriculture de la Vienne : Claude Brouard
- Groupe ECAIR



Contexte et objectifs de l'action

Sur le territoire du Sud Vienne, les captages sont marqués par des **taux importants de nitrates et de produits phytosanitaires**. Les adventices, et en particulier le ray grass et le vulpin, présentent des résistances de plus en plus importantes aux produits phytosanitaires, rendant leur gestion très compliquée pour les agriculteurs et impactant fortement les rendements. Cependant, les produits phytosanitaires ne sont pas le seul levier de lutte contre les adventices, un travail sur les dates de semis, l'allongement et la diversification des rotations et sur le labour sont autant de clés dans la lutte contre le ray grass et le vulpin. Cette demi-journée technique avait pour objectif **d'approfondir les connaissances sur la gestion durable des adventices tout en répondant aux enjeux du territoire**. Elle a également constitué un temps d'échange et de partage d'expériences entre agriculteurs et intervenants.



Cette action est réalisée dans le cadre de l'accord de territoire du Sud Vienne 2025-2027.

Elle est financée par :

- **l'agence de l'eau Adour-Garonne** et **l'agence de l'eau Loire Bretagne** à hauteur de 50 %
- **la région Nouvelle Aquitaine** à hauteur de 10 %
- **Eaux de Vienne** à hauteur de 40 %



Description de la demi-journée technique

La résistance des adventices :

Le ray-grass représente **un défi constant tout au long de l'année**, surtout lorsque les conditions favorisent la croissance de cette plante. Le travail du sol contribue à rompre sa dormance. En labourant et en enfouissant les adventices pendant au moins trois ans, il est possible de lutter contre cette levée.

Depuis 2022, Arvalis mène des suivis sur les adventices en observant leur levée après l'application de produits phytosanitaires. Ils ont constaté que **la majorité du stock de vulpin et de ray-grass lève en octobre et novembre. Toutefois, de nouvelles levées sont notées au printemps**, en raison du changement climatique et de l'augmentation du stock semencier. Pour le vulpin, 90 % du stock germe à l'automne, contre 70 % pour le ray-grass. Cette dynamique a été observée sur tout le territoire français, sur sol nu. Depuis 2025, de nouveaux essais sont menés pour suivre le développement des adventices sur des parcelles de blé non irriguées, l'objectif étant d'identifier les levées qui auront la capacité de monter en graine et donc de contribuer à l'augmentation du stock semencier. Ces premiers résultats indiquent que **les levées de décembre et janvier montent en graines, ce qui pose problème pour la récolte des céréales d'hiver.**

Les différents leviers mobilisables :

Par ailleurs, des essais sont en cours dans l'Aunis sur une plateforme de groies superficielles, fortement touchée par le ray-grass (2 000 pieds/m²), avec une rotation colza/blé/orge/tournesol/blé. La parcelle a été divisée en deux afin de **co-construire une rotation visant à lutter contre le ray-grass sur une partie, tout en comparant les deux systèmes.**

	Culture 2025	Culture 2026	Culture 2027	Comptage 03/09/25	Comptage 04/11/25	Culture 2026
Rotation de référence	Maïs grain (30 quintaux)	Colza	Blé	580 RG/m ²	128 RG/m ²	Moins de 5 RG/m ² après binage
Rotation de rupture	Orge	Tournesol	Blé	2129 RG/m ²	628 RG/m ²	Tapis de RG



Nous constatons que **l'introduction du maïs dans la rotation a significativement réduit la présence de ray-grass.** Intégrer une culture de printemps pendant au moins deux années consécutives aide à diminuer le ray-grass dans une parcelle.

De plus, **optimiser le couvert végétal avec une biomasse conséquente peut contribuer à la lutte contre le ray-grass, à condition d'avoir au moins 60 % de couverture du sol.** Cependant, le broyage du couvert est essentiel pour lutter efficacement contre la montée en graines. Pour les éleveurs, **semier du ray-grass qui pourra être valorisé par la suite et le couper avant la montée en graine** peut être un levier efficace dans la lutte contre cette adventice.

De plus, des essais réalisés par la chambre d'agriculture ont permis de montrer qu'**un décalage de la date de semis d'une dizaine de jours**, en décalant du 29 octobre au 8 novembre, permet de diminuer de 70% le nombre de pied de ray grass au mètre carré. Cependant, il s'agit d'un compromis à faire avec le rendement qui serait plus élevé en semant plus tôt.

Contrairement aux idées reçues, l'effet des faux semis sur la culture suivante est à relativiser. En effet, le stock semencier est immense donc il ne permet pas de le réduire significativement et perturbe le sol avant le semis ce qui peut favoriser la levée du ray grass.

La lutte chimique :

Arvalis recommande de **combiner différents modes d'action dans la lutte chimique**. En effet, le ray-grass présente de plus en plus de résistances et s'adapte à certains produits phytosanitaires, ce qui favorise leur sélection et leur développement.

Dans le cadre de l'utilisation du glyphosate, il est crucial de respecter les conditions d'application pour optimiser les interventions et éviter leur multiplication. L'utilisation de produits phytosanitaires associée à certaines pratiques telles que le labourage présente également un risque important pour la qualité de l'eau en favorisant l'infiltration de ces derniers.

Deux principaux types de résistance aux produits phytosanitaires existent :

Résistances non liées à la cible	Résistances liées à la cible
<ul style="list-style-type: none">• Pénétration dans la plante (cuticule)• Transport / séquestration• Métabolisme exacerbée qui détruit l'herbicide avant l'arrivée à la cible• Compensation	<ul style="list-style-type: none">• Surproduction (nécessité d'une dose de plus en plus importante)• Modification structurelle (l'herbicide ne fonctionne plus du tout)

De plus, **l'utilisation des produits phytosanitaires affecte la qualité de l'eau à travers des phénomènes de transfert causés par plusieurs facteurs :**

- Pratiques culturales : Utilisation de produits racinaires avant les périodes de fort drainage, qui se produisent de plus en plus tôt → il est conseillé d'éviter les interventions avant 20/30 mm de pluviométrie.
- Caractéristiques des matières actives : Elles ne possèdent pas toutes la même solubilité.
- Climat
- Caractéristiques du milieu : Type de sol, température, pH, etc.

Les molécules principalement retrouvées aux captages et à risques sont le métazachlore (retrouvé par exemple dans l'Alabama sur colza), le DMT-aP (retrouvé par exemple dans l'Isard, le Dakota-P et le Wing-P sur maïs et tournesol) et le flufénacet (retrouvé par exemple dans l'Ankora ou le Battle Delta sur céréales).

Conclusion

La lutte contre les adventices résistantes passe par plusieurs leviers d'actions, l'utilisation des produits phytosanitaires doit ainsi être un des derniers recours afin de limiter les résistances et de préserver la qualité de l'eau.


Arvalis a réalisé une hiérarchie des leviers à utiliser dans la lutte contre les adventices :


1. Le labour raisonné
2. Décalage de la date de semis
3. Introduction de cultures pluriannuelles et nettoyage du matériel
4. Introduction de cultures de printemps dans la rotation

Pour des informations sur les actions de l'accord de territoire du Sud Vienne 2025-2027, vous pouvez contacter :

Elodie METIVIER

Chargée de projets agricoles sur les AAC du Sud Vienne

 06 48 65 18 31

 e-metivier@eauxdevienne.fr

